ADRESSE

Envoyée au Roi, au nom de la Province de Normandie.

SIRE,

VOTRE province de *Normandie*, si fidelle à votre Couronne, au milieu des troubles qui ont agité la fin de la race de *Charlemagne*, n'a jamais cessé d'attacher son bonheur à en dépendre. Quoique dévastée par le farouche *Rollon*, elle l'a contraint de la reconnoître et de lui faire hommage (1).

(1) Dans la fausse assemblée de Saint-Clair-sur-Epte, en 912.

Cet hommage fut son salut. C'est lui qui l'a préservée d'un joug étranger, puisqu'il a été le titre en vertu duquel un de vos plus glorieux prédécesseurs, *Philippe-Auguste*, dont Votre Majesté tire en ligne directe son auguste origine, s'en est mis en possession, en conséquence de la confiscation prononcée en 1203, *par la Cour des Pairs de France*, contre *Jean*, roi d'*Angleterre* et duc de *Normandie*.

Mais, SIRE, si ces fiers *Normands*, qui, en moins d'un demi-siècle, avoient humilié l'Empire d'Occident en *Italie*, ébranlé celui d'Orient à *Constantinople*, conquis *Naples*, la *Sicile* et l'*Angleterre*, & rempli l'Univers de leur renommée, ont été jaloux d'appartenir à votre Couronne, ils ne l'ont pas été moins de conserver l'intégrité de leur Province, & de la préserver de tout démembrement.

C'est delà, SIRE, que les anciens Ducs de *Normandie* ne prétoient l'hommage aux Rois vos prédécesseurs, qu'en *marche*, comme on s'exprimoit alors, c'est-à-dire, sur les confins de leur province, et que leurs entrevues n'avoient lieu et que leurs traités n'étoient faits que sur les mêmes limites.



C'est delà encore, qu'après la confiscation de cette province sur *Jean Sans-Terre*, *Philippe-Auguste* ne la réunit pas à la Couronne, mais la posséda comme un domaine distinct; que *Philippe de Valois* la donna en 1331, à *Jean* son fils aîné, à titre de *Pairie* (1); qu'elle fut possédée, au même titre par *Charles* son fils, et que sa réunion à la Couronne n'eut lieu qu'en 1362, avec la clause qu'elle continueroit d'être régie par sa Coutume, qu'elle ne pourroit être démembrée, et que ses Privilèges seroient respectés.

Jugez donc, Sire, combien il nous en coûteroit de perdre jusqu'à notre nom? Si nous sommes *Français* par une adoption qui nous est chère, nous sommes toujours *Normands* par la nature, dont le doigt est inéfaçable.

La réunion de la *Normandie* a été comme le signal de l'exemple qu'elle a donné à toute la *France* d'une fidélité à toute épreuve aux Rois vos prédécesseurs. Dans ce tems de trouble et de délire, où *Paris*,

---

(1) *Voy.* Hist. Génér. et Chronolog. des Pairs, tome 2, pag. 543; et les Manusc. de Brienne, vol. 236. Bibl. du Roi.

livré à la fureur de *cinq cens bouchers*, (1) balançoit entre son Roi et le duc d'*Orléans*, qui avoit appelé les *Anglois* : la *Normandie* ne connut d'autre boussole, que sa fidélité au trône ; rien ne put l'ébranler, ni la terreur qui suivit la bataille d'*Azincourt*, ni les menaces de *Henri V* qui vouloit venger la mémoire de *Jean-Sans-Terre*, ni la perfidie des chefs de parti, qui soulevoient la *France* contre la *France* elle-même. Dans le tems même qu'on négocioit un traité qui devoit placer un étranger sur le trône, *les Normands* se dévouèrent au pillage et aux confiscations, plutôt que de renoncer à leur fidélité.

Charles VII la récompensa, en leur donnant une part aussi glorieuse à la paix, que celle qu'ils s'étoient acquise à la guerre ; (2) et pour les garantir des nouveaux troubles dont les dissentions de la Cour les menaçoient sous *Louis XI*, il fut arrêté aux Etats de *Tours* (3), que la *Normandie*

(1) On les appelloit *Cabochiens*, du nom de *Caboche*, leur chef, qui exerçoit à Paris en 1410, 11 et 12 toutes sortes de violences.

(2) On admit leurs Députés à la pacification.

(3) En 1468.

ne pourroit plus être démembrée de la couronne, pour être même donnée au frère du Roi.

Cette union lia intimement le sort des *Normands* à celui de leur Roi. Pendant que la *France*, à peine revenue de l'étonnement que lui avoit causé le malheur de l'illustre prisonnier de *Pavie*, délibéroit sur le rachat des deux précieux otages qu'il avoit donnés à l'Empereur, les *Normands* s'assemblèrent à *Caen*, sur l'invitation de leur Gouverneur, et proposèrent de dégager le *Dauphin* et le duc d'*Orléans*, pour lesquels l'Empereur exigeoit une rançon de deux millions ; ils offrirent la dixième partie de leur revenu, et déposèrent à *Madrid* la rançon des deux Princes.

Les descendans de ce peuple fidèle et généreux, Sire, n'ont point dégénéré ; ils connoissent l'obligation qu'ils ont contractée en naissant, de justifier et de soutenir une grande renommée. *Louis XVI* leur est aussi cher que *François Ier*. l'a été à leurs pères ; et s'il s'agissoit de le dégager et sa famille, ce n'est pas par le sacrifice de leurs biens qu'ils commenceroient, c'est par celui de leur sang. Prouvez-leur, Sire, que vous

n'avez pas besoin de libérateurs ; rendez-vous à leurs vœux et à leur empressement ; ou plutôt, dégagez-vous vous même de la promesse que vous leur avez faite, il y a quatre ans, lorsque vous lisiez dans leurs yeux la félicité qu'ils trouvoient à vous posséder ; souvenez-vous de celle que vous avez réitérée dernièrement aux Députés de leurs Gardes Nationales, et venez visiter encore votre province de *Normandie*.

Si l'amour d'un peuple est la récompense des travaux des Rois ; s'il est leur consolation dans leurs peines, quel Roi a jamais mérité plus que vous, Sire, de recueillir l'une et de ressentir l'autre ?

Il ne faut point se le dissimuler, sans doute la félicité publique sera encore trop long-tems l'objet de nos soupirs ; on ne passe pas si rapidement d'un contraire à un autre ; mais elle doit arriver, et elle n'est peut-être pas loin de nous. Nous aimons à le penser, Sire ; nous en serons sûrs, lorsque vous serez vous-même le gage de nos espérances : votre présence consolera du moins des cœurs qui n'osent encore s'ouvrir à la joie.

Nous connoissons les malheurs qui accompagnent les erreurs populaires ; nous répé-

tons à nos enfans la remarque du plus judicieux de nos historiens (1) sur une époque qui nous console de la nôtre. « Quand on » considère, dit-il, ces tems malheureux, » on ne sauroit comprendre l'aveuglement » des peuples; ils abandonnent dans un » tems, sans le moindre murmure, les » loix fondamentales de l'État, tandis que » dans un autre, ils s'opposent avec véhé- » mence à des dispositions sages, et qui » sont faites pour les rendre heureux. » *Anne d'Autriche* est l'objet de la haine » des *Parisiens*, et *Isabelle de Bavière* » l'est de leur confiance; on consent à » devenir sujet d'un Roi d'*Angleterre*, » et on refuse de reconnoître *Henri IV*. » La tête de *Mazarin* est mise à prix, » et le *Coadjuteur* est l'ami du Peuple. » Le corps d'un Ministre, le père du com- » merce et des arts, court risque d'être » déchiré à son enterrement, et on fait » des reliques de celui de *Jacques Clément*. » Ce n'est pas, continue-t-il, qu'il n'y eût » dans ces tems divers des hommes sages » qui gémissoient sur les malheurs publics,

(1) Le Président *Hainault* dans son *Abrég. chronol.* sous l'année 1422.

» mais ils ne sont jamais les plus forts, » parce qu'ils ne font pas le grand nombre, et parce que la révolte suppose » plus de chaleur, et est plus agissante » que la sagesse. »

Si ces sublimes réflexions sont de touchantes leçons pour nous, et pour nos enfans, elles seront, Sire, pour le cœur de Votre Majesté, des motifs d'indulgence pour des erreurs que tout ce qu'il y a de vertueux parmi vos sujets a toujours déplorées, dans lesquelles la plupart n'ont été entraînés que par des fascinations, et qui ne tarderont pas d'être abjurées par tous.